



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

# AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
N° DM 2022/5 159 040**

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 11 octobre prochain à 18 h 30, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

***Nature et effets :***

Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au lotissement à l'article 21, mentionnant une superficie minimale de 3000 m<sup>2</sup> afin d'autoriser le citoyen suite à l'aliénation d'une section non cultivable du lot 5 158 216 de 452 068,1 m<sup>2</sup> au bénéfice du lot 5 159 040 de 4628,9 m<sup>2</sup> faisant passer la superficie du lot 5 159 040 à 5000 m<sup>2</sup> pour ainsi lotir le terrain en deux lots distincts d'une superficie de 2500 m<sup>2</sup> soit d'une dimension dérogatoire à celles édictées audit règlement.

***Identification du site concerné :***

Le site concerné se situe au 95, rang Saint-François et les numéros de lots concernés sont les lots 5 158 216 et 5 159 040 du Cadastre du Québec.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-Trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier — Trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-Trésorier